

Les activités de l'été des Moussus du Thaurion

- **Stage d'été** pour les +6 ans : combine les techniques de cirque traditionnelles de la jonglerie et de l'acrobatie avec des jeux et des exercices collectifs à travers les pratiques de l'**Acroyoga** et du **Brainball**, à la salle des fêtes de St Goussaud du lundi 24 au vendredi 28 juillet entre 14h et 17h.
La participation est de 15€ RPI et de 20€ hors RPI. Les places sont limitées et les inscriptions obligatoires.
- **Sortie estivale** les Moussus, vous proposent d'assister à la fresque historique de Bridiers à La Souterraine le vendredi 4 août.
Le prix des billets adultes est de 12€ RPI/20€ hors RPI
Le tarif pour les moins de 16 ans est de 6€ RPI/10€ hors RPI

Pour plus d'informations et inscriptions contactez les Moussus par téléphone au 06 41 08 99 81 ou par mail à les moussus@hotmail.fr

La FÊTE du 13 AOÛT

Les associations du village (AAPPMA, ALCM, CASTEL) vous proposent le programme suivant des festivités

- 8h45 : Concours de pêche (inscription 7h30-8h30)
- 8h00-18h00 Animations gratuites
 - Brocante-vide grenier
 - Structures gonflables pour les enfants
 - Exposition « Le patrimoine de nos campagnes » à la bibliothèque
- 14h00 : concours de pétanque
- 15h00 : Après-midi « jazz » animé par WOODY WOOD SWING CLUB
- 20h30 : soirée "Rock et variété française"
- 22h30 : Feu d'artifice sur l'eau

Buvette et petite restauration grillades (saucisses-merguez- andouillettes et oignons) sur la place des Migrants

Pour que cette fête soit une réussite, les associations ont besoin de vous !

N'hésitez pas à vous manifester auprès des membres du bureau si vous souhaitez être **bénévole**

LE

CASTELMARCHOIS

Suite aux économies que nous avons réalisées sur le budget de l'année 2022, celui de cette année est en hausse. De ce fait, nous avons pu éviter une augmentation des taux d'imposition, mais pour faire face à l'augmentation des coûts de fonctionnement, ces taux seront certainement relevés l'année prochaine.

Notre prochain projet portera sur l'aménagement du bourg, notamment sur la sécurisation de la traversée. L'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse nous épaulera pour ce projet et différents projets sont à l'étude.

L'association CASTEL a renouvelé une partie de son équipe et nous leur souhaitons bon courage pour la préparation de la fête annuelle qui se tiendra exceptionnellement cette année le dimanche 13 août. Ce changement de date est dû au passage du Tour du Limousin sur notre commune le 15 août rendant incompatible ces deux événements.

Si la Préfecture nous l'autorise, il y aura bien un feu d'artifice qui sera tiré le 13 août sur les bords du Thaurion.

Depuis le mois de mai, La banque Alimentaire de la Creuse en partenariat avec La Croix Rouge et le Secours Catholique, stationne place des Migrants à Châtelus-le-Marcheix, les jeudis des semaines paires à partir de 10 h 30 afin de permettre aux plus démunis de se restaurer.

Pour connaître vos droits quant à ce service, vous devez contacter :

L'Unité Territoriale d'Action Sociale de Bourgneuf au 05 87 80 90 00 ou la Mairie de Chatelus au 05 55 64 30 09 ou bien La Croix Rouge de Bourgneuf, les mardis et les vendredis après-midi au 05 55 64 15 12.

Le 2° Trail des Gorges du Thaurion aura lieu le dimanche 10 septembre prochain. Le premier départ aura lieu à 9 heures. L'association « Châtelus Historique » qui a réussi la première édition, est hyper motivée pour la seconde.

Je vous souhaite à tous un bel été.

Le Maire,
Philippe RIOT

Juillet 2023

Directeur de la publication : Philippe RIOT
Responsable du journal : Philippe RIOT
Rédaction : Alain Bertrand, Pascale Haury, Claire Peyratout
Photo : Alain Bertrand

L'été à Châtelus-le-Marcheix

Course cycliste : le Tour du Limousin passe à Châtelus

La 56^{ème} édition du Tour du Limousin Périgord Nouvelle-Aquitaine se tiendra du 15 au 18 août 2023.

Cette édition compte 18 équipes au départ, dont six WorldTour. Lors de la première étape de l'épreuve de 165,7 km, les cyclistes relieront Rilhac-Rancon à Bénévent-l'Abbaye et passeront sur notre commune le **mardi 15 août** dans les villages de **Randonneix, Montsergue, de Chauverne-Neyre et de Palotas**. Les deux dernières heures de l'épreuve seront retransmises en direct sur la chaîne de télévision l'Equipe.

Des vélos seront disposés sur le parcours.

Plage surveillée

Cet été à Châtelus-le-Marcheix, parents et enfants pourront profiter pleinement des loisirs au bord de l'eau en toute sécurité.

M. Alexis ROBERT assurera la surveillance de la plage de Châtelus du :

1^{er} juillet au 31 août 2023 du mardi au dimanche de 14h00 à 19h00

Marché des producteurs

Tous les lundis de 18 à 20h, et jusqu'au 4 septembre, venez retrouver vos producteurs locaux place des migrants.

- A. Bedout : plantes vivaces, légumes perpétuels
- Bière BRÂM
- R. Boiron : pain
- Le cabas de Pierrine : association de producteurs : conserves, huile...
- L'escargot des herbes folles, Isabelle Saint-Aubin : escargots
- L'esperluette : fraises
- GAEC de chez Combeau : viande de bœuf, veau, agneau, poulet, œufs
- M. Fournière : fromage de chèvre
- G. Guilbert : miel
- S. Polman et J. Ten Donkelaar : petits fruits, jus de pomme, légumes
- G. Quinette : fromage de vache, beurre, crème
- E. Serraille : Légumes
- K. Van Nedervelde: myrtilles, confitures
- J. Wright : légumes

École, cantine

Pour la rentrée de septembre 2023, l'effectif du RPI reste constant : 42 élèves répartis sur les trois écoles.

La vente de fleurs a été un succès et l'ensemble des écoles remercie les parents et autres acteurs pour leur participation.

Le bénéfice permettra d'abonder aux prochains voyages scolaires (Futuroscope). Les élèves de Châtelus ont bénéficié de deux séances de piscine à l'Aquapolis de Limoges, grâce à la subvention communale qui prend en charge le transport (670 € pour 4 allers-retours). Ainsi, les petits ont reçu des cours de natation et une initiation pour prévenir les risques de noyade.

Transport scolaire

Inscrivez-vous avant le **31 juillet** en ligne pour bénéficier de la gratuité des frais de dossier (24 €) : <https://scolaire.transports.nouvelle-aquitaine.fr/school-iti/rna/#/>

ÉTAT-CIVIL

Naissances :

La municipalité leur souhaite la bienvenue

Joseph DE ROYER-DUPRÉ le 27 février 2023 (Peyrusse)

Laina RENARD le 12 avril 2023 (Les côtes)

Décès :

La Municipalité s'associe à la tristesse des familles

Mme Annie MOUTY CLAUD le 03 mai 2023 (Manerbe)

M. René SAZERAT le 22 mai 2023 (Moras)

Le travail des commissions

Nous vous présentons quelques bilans et réalisations des différentes commissions Communales. Cette rubrique est bien entendu non exhaustive...

Communication

L'application Iliwap connaît un réel succès : Vous êtes actuellement 239 abonnés à suivre au plus près l'actualité de votre commune. Cela correspond à un taux de couverture de la population de près de 68 %. Merci pour votre confiance.

Pour ceux qui souhaitent recevoir le Castelmarchois par internet, merci de communiquer votre adresse mail à la mairie et votre bulletin municipal sous format électronique vous sera transmis.

Vie associative

Les assemblées générales (ordinaires et extraordinaires) ont vu l'élection de nouveaux bureaux. L'association « Auberge de Châtelus, lieu de vie » a changé de nom pour s'appeler « Aux berges du Thaurion ».

Tourisme

La commune met gracieusement à disposition du surveillant de baignade un logement, toutes charges comprises. La commune s'est mise en règle au niveau de la nouvelle politique de signalisation : les équipes municipales vont installer deux mâts pour que les drapeaux soient visibles sur plusieurs mètres et sur la rive opposée à la plage.

Travaux

La façade de l'ancienne gendarmerie a été rénovée par un sévère et indispensable nettoyage, suivi d'un traitement préventif contre l'apparition de mousses et autres algues...les barreaux ainsi que les encadrements des mansardes ont été peints en gris anthracite, comme la porte d'entrée et les lambrequins des fenêtres, en suivant scrupuleusement les recommandations de l'architecte des bâtiments de France.

L'aire du camping a été sécurisée par éradication des branches mortes et/ou en équilibre par l'entreprise Bourdeix.

Un bilan va être effectué concernant les économies réalisées suite à la coupure des éclairages publics et à la fermeture des gîtes à la location hivernale.



COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Le Compte Administratif correspond à la clôture de l'exercice et enregistre l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées dans l'année.

C'est un élément fondamental dans l'analyse des finances de la Collectivité, puisqu'il permet de constater l'exécution du budget et de mesurer l'adéquation des résultats aux objectifs fixés.

→ Budget principal :

En fonctionnement, les dépenses ont été de 615 577.64 € - les recettes de 935 353.43 €
En investissement, les dépenses : 101 112.84 € - Les recettes : 161 763.56 €
Soit un excédent de fonctionnement de 319 775.79 € et un excédent d'investissement de 60 650.72 €

→ Budget de Chauverne :

Excédent de fonctionnement de 78 780.56 € et un excédent d'investissement de 53 224.27 €

→ Budget de Malmouche :

Excédent de fonctionnement de 14 057.03 €

→ Budget Assainissement :

Excédent de fonctionnement : 11 413.19 €. Excédent d'investissement : 26 780.69 €

→ Budget Chaufferie Fondation Devillechabrolle (Clôturé au 31/12/2022)

Excédent de fonctionnement : 800 €. Déficit d'investissement : 17 678.94 €

BUDGET POUR L'ANNEE CIVILE 2023

Le budget 2023 a été voté le 14 avril 2023 par le Conseil municipal. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à **919 654.31 €** et en investissement à **392 401.67 €**. (Pour mémoire, en 2022, il s'équilibrait en fonctionnement à 628 269.00 € et en investissement à 456 582.07 €)

La section de fonctionnement :

La section de fonctionnement est constituée des dépenses courantes et récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux et la mise en œuvre des actions décidées par les élus.

On y trouve également les recettes fiscales, les dotations de l'État ainsi que les recettes d'exploitation des différents services.

→ Les dépenses de fonctionnement :

d'un montant total de 919 654.31 € elles se décomposent comme suit :

- **Charges à caractère général** : Eau, assainissement, combustibles, carburant, fournitures diverses, entretien des bâtiments, voirie, forêts, frais postaux, taxes foncières... : **315 560 €** (257 886.26 € en 2022)
- **Charges de personnel et frais assimilés** : **287 890 €** (298 259 € en 2022)
- **Reversements conventionnels de fiscalité** : **900 €** (900 € en 2022)
- **Autres charges de gestion courantes** : indemnités des élus, travaux de voirie réalisés par Évolis... : **82 833.99 €** (88 050 € en 2022)
- **Intérêts des emprunts** : **4 500 €** (8 000 € en 2022)

ZOOM SUR : LES IMPOTS LOCAUX

Les impôts locaux regroupent essentiellement la taxe foncière et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, payées par celui qui possède le logement. Ces impôts servent à financer le budget des collectivités locales, principalement les communes.

Le montant de la **taxe d'habitation** varie d'une commune à l'autre : son taux d'imposition est voté par les collectivités territoriales.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires dépend également des caractéristiques du local imposable et de la situation personnelle au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Elle s'applique sur les résidences secondaires et sur les locaux meublés et ses dépendances.

Seuls les propriétaires et les usufruitiers d'une résidence secondaire doivent régler la taxe d'habitation en effectuant une déclaration d'occupation auprès des services fiscaux avant le 1^{er} juillet 2023 sur leur espace personnel sur [le site impots.gouv.fr](http://le.site.impots.gouv.fr).

En l'absence de déclaration d'occupation, vous risquez une amende de 150 euros.

Vous recevrez la taxe d'habitation du logement occupé au 1^{er} janvier, même si vous avez déménagé ou vendu votre logement depuis le 1^{er} janvier.

	Châtelus-le-Marcheix	Moyenne en Creuse	Moyenne nationale
Taux d'imposition de la taxe d'habitation	7,15%	22,60 %	22,98 %

La **taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ou non bâties (TFPNB)** est payée par les propriétaires ou usufruitiers d'un logement (appartement ou maison) au 1^{er} janvier.

Vous devez payer la taxe même si le logement est loué à un locataire.

	Commune Châtelus-le-Marcheix	Moyenne nationale
Taux d'imposition de la TFPB	36.05%	38.28%
Taux d'imposition de la TFPNB	31.44%	50.44%